

ARRETE
portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
2ème année
MANAGEMENT STRATÉGIQUE
parcours Strategic business development

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master
2ème année
MANAGEMENT STRATÉGIQUE
parcours Strategic business development

est composée comme suit :

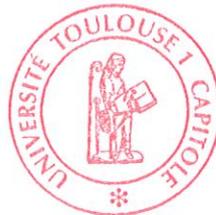
- M. AZZAM Jamal Eddine, Maître de conférences
- M. GIBERT Cylien, Maître de conférences
- M. PEZÉ Stephan, Professeur des universités

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.



Le Directeur de l'Ecole de Management-TSM
Hervé PENAN



Fait à Toulouse, le 20/02/2023



Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK